

RÉFORME DU COLLÈGE FRANÇAIS

HORAIRES

	6e	5e	4e	3e	TOTAL
AVANT	5h + 1h*	4h	4h	4,5h	18,5h
APRÈS	4,5h	4,5h	4,5h	4h	17,5h

* une des 2h d'accompagnement pers. (qui viennent en +) est habituellement confiée au professeur de français.

L'horaire est donc en baisse du fait de la suppression des 2h d'accompagnement en 6^e. En effet, le nouvel accompagnement personnalisé ne sera pas en + des heures règlementaires, mais pris dessus.

La nouvelle répartition de l'horaire implique **moins de français sur les deux classes charnières : la 6^e et la 3^e**. Les « 0,5h » en 6^e, 5^e et 4^e vont ajouter des **contraintes dans la constitution des emplois du temps** du fait de la multiplication d'heures de quinzaine.

La diminution de l'horaire de langues anciennes (voire sa suppression) va entraîner de facto encore moins d'heures dans la dotation horaire. Conséquence directe : **suppression de poste ou mise en place d'un complément de service** en Lettres Classiques ou Lettres Modernes.

CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT

- Le Français a toutes les chances d'être l'heureux bénéficiaire d'1h d'accompagnement personnalisé en 6^e, et peut-être aussi sur les autres niveaux. **Ces heures sont déduites de l'horaire de la discipline. Ainsi, en 6^e, cela donnera 1h d'accompagnement et... 3,5h de Français !**
- **Comme toutes les disciplines, le Français va devoir participer aux Enseignements Pratiques Interdisciplinaires** (Arrêté, Article 3 : « Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements complémentaires»). Donc **projets interdisciplinaires à préparer sans temps de concertation prévu et à mettre en œuvre sur les heures de cours**, et non en + !
- Si l'on souhaite **préserver les langues anciennes** dans le collège, cela nécessite de mettre en place l'EPI « langues et cultures de l'Antiquité » de la 5^e à la 3^e. **Cela se fera selon toute vraisemblance sur les heures de français**, soit 108h cumulées consacrées à ce sujet sur les heures disciplinaires (donc plus que 3,5h de Français « réel » en 5^e, 3,5h en 4^e et 3h en 3^e).
- **Avalanche de conseils pédagogiques, conseils d'enseignement, conseils école-collège et conseils de cycle** (un par école primaire du secteur !) pour mettre en place l'intégralité de la réforme à la rentrée 2016. **Mise en concurrence des disciplines** pour savoir lesquelles vont décrocher un peu de « marge horaire » au détriment des autres. Cette marge ne pourra en aucun cas permettre d'augmenter l'horaire élève (Arrêté, Article 1 : « Les enseignements obligatoires dispensés au collège sont organisés conformément aux volumes horaires précisés dans les tableaux en annexe »).
- Il faudra aussi organiser les « programmes de cycles » sur les 4 années du collège.